

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY S.A.E.

Président du Conseil d'Administration : **M. ALY EMIN YEHIA**
Vice-Présidents : **M. Georges ALLEMANN** et **M. Ladislav PATHY**

ASSURANCES : INCENDIE, ACCIDENTS, TRANSPORTS, etc.

Sigle Social ALEXANDRIE : Immeuble de la Société 33, Bld. Saad Zaghloul
Succursale au CAIRE : Immeuble de la Société 23, rue Kasr El Nil

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses et de la Société Suisse - Egypte

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie
Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150



International Watch Co.
SCHAFFHOUSE
QUALITE ET TRADITION
cher
HOROVITZ & Cie
JOAILLIERS
Montres de Marque
29, Rue Chérif Racha
ALEXANDRIE

LE 1ER JANVIER A LA LEGATION ...ET AU CONSULAT

Comme chaque année, le premier Janvier, les Suisses du Caire et ceux qui y sont de passage ont entendu avec le plus grand intérêt le discours prononcé par le Ministre de Suisse en Egypte, discours d'une grande importance car il est un examen impartial des faits qui se sont passés durant l'année écoulée et qui concernent notre communauté et notre patrie.

Cette année cependant par une heureuse innovation, ce n'est pas dans les locaux de la Légation mais bien dans les vastes salons de leur demeure particulière que M. le Ministre et Madame André Boissier ont reçu leurs compatriotes, de 6 à 8 heures.

Cette réception, d'où toute contrainte était bannie, a permis à plus de 200 Suisses de présenter leurs vœux à leur Chef de poste et à ses collaborateurs, et d'échanger entre eux les souhaits d'usage.

Mais, si l'ambiance est charmante, l'assemblée nombreuse, le buffet fin, abondant et apprécié, le morceau de résistance est bien le discours, dont voici le texte:

Discours de M. le Ministre A. Boissier

Mes chers compatriotes,

En juillet, j'ai eu le regret de voir partir mon excellent collaborateur M. Charles Müller, transféré au poste important de Moscou. Vous vous associez sûrement à moi pour lui renouveler, ainsi qu'à Mme Müller, nos vœux chaleureux pour le succès de cette nouvelle mission. Je ne souhaite pas la bienvenue à M. et Mme Guy de Keller: depuis six mois qu'ils sont au Caire, ils ont su déjà se faire apprécier par vous; mais je tiens à dire encore à M. de Keller combien je suis heureux de l'avoir pour collaborateur.

Qu'indiquent les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure? Un accroissement de 20 membres de la communauté suisse d'Egypte. Nous devons nous en réjouir évidemment, mais notre joie n'est pas sans mélange, car les nouveaux résidents sont en général des techniciens, appelés en Egypte pour des séjours d'une durée limitée, alors que parmi ceux qui nous ont quittés, certains y vivaient depuis de longues années. Leur présence contribuait à donner à votre communauté sa stabilité et à nos institutions l'appui suivi dont elles ont besoin pour se maintenir. Le problème du renouvellement de nos cadres permanents ne se trouve donc pas résolu par les chiffres favorables que je vous ai indiqués. Comme ne manquent pas les motifs qui pourraient attirer nos compatriotes dans cette magnifique vallée du Nil où leurs ancêtres ont créé des établissements prospères, où le développement des ressources du pays offre à leur esprit d'initiative et à leur goût du travail l'occasion de s'exercer, pourquoi ne viennent-ils pas plus nombreux? En fait, la situation des étrangers qui veulent s'établir en Egypte, si elle n'est pas aggravée légalement depuis un an, reste précaire. Les nombreuses restrictions que vous connaissez limitent de plus en plus les possibilités de recrutement de jeunes Suisses désireux de s'établir. Mais ce qui inquiète surtout nos chefs d'entreprises, c'est de voir leur liberté d'action menacée d'être encore réduite et l'avenir d'établissements qui ont fait le bon renom de la Suisse en Egypte mis en question. Avec vous tous, je souhaite ardemment que de nouvelles restrictions ne soient pas introduites et que nos amis égyptiens, désireux d'éviter une trop brusque transition, voient leur avantage à laisser la porte ouverte avant son retour en Suisse. La direction de l'Ecole a été confiée à Mme Barsanti, avec la nouvelle collaboration de Mlle Steger, venue de Suisse pour remplacer Mlle Müller, et nous ne pouvons que vous féliciter d'une solution qui assure à notre établissement scolaire le maintien des traditions auxquelles il doit sa réputation.

Au 31 décembre, la colonie suisse d'Egypte comptait 1.327 personnes — 728 au Caire et 599 à Alexandrie — contre 1.307 à la fin de 1954. Au cours de l'année dernière ont été enregistrés: 164 arrivées et 18 naissances; en revanche, 113 Suisses ont quitté l'Egypte et nous avons eu à déplorer 10 décès. Parmi les départs, celui de Mlle Müller, animatrice et directrice depuis près de 20 ans de l'Ecole suisse du Caire, a été tristement ressenti par la colonie qui lui a rendu un vibrant hommage avant son retour en Suisse. La direction de l'Ecole a été confiée à Mme Barsanti, avec la nouvelle collaboration de Mlle Steger, venue de Suisse pour remplacer Mlle Müller, et nous ne pouvons que vous féliciter d'une solution qui assure à notre établissement scolaire le maintien des traditions auxquelles il doit sa réputation.

En juillet, j'ai eu le regret de voir partir mon excellent collaborateur M. Charles Müller, transféré au poste important de Moscou. Vous vous associez sûrement à moi pour lui renouveler, ainsi qu'à Mme Müller, nos vœux chaleureux pour le succès de cette nouvelle mission. Je ne souhaite pas la bienvenue à M. et Mme Guy de Keller: depuis six mois qu'ils sont au Caire, ils ont su déjà se faire apprécier par vous; mais je tiens à dire encore à M. de Keller combien je suis heureux de l'avoir pour collaborateur.

Qu'indiquent les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure? Un accroissement de 20 membres de la communauté suisse d'Egypte. Nous devons nous en réjouir évidemment, mais notre joie n'est pas sans mélange, car les nouveaux résidents sont en général des techniciens, appelés en Egypte pour des séjours d'une durée limitée, alors que parmi ceux qui nous ont quittés, certains y vivaient depuis de longues années. Leur présence contribuait à donner à votre communauté sa stabilité et à nos institutions l'appui suivi dont elles ont besoin pour se maintenir. Le problème du renouvellement de nos cadres permanents ne se trouve donc pas résolu par les chiffres favorables que je vous ai indiqués. Comme ne manquent pas les motifs qui pourraient attirer nos compatriotes dans cette magnifique vallée du Nil où leurs ancêtres ont créé des établissements prospères, où le développement des ressources du pays offre à leur esprit d'initiative et à leur goût du travail l'occasion de s'exercer, pourquoi ne viennent-ils pas plus nombreux? En fait, la situation des étrangers qui veulent s'établir en Egypte, si elle n'est pas aggravée légalement depuis un an, reste précaire. Les nombreuses restrictions que vous connaissez limitent de plus en plus les possibilités de recrutement de jeunes Suisses désireux de s'établir. Mais ce qui inquiète surtout nos chefs d'entreprises, c'est de voir leur liberté d'action menacée d'être encore réduite et l'avenir d'établissements qui ont fait le bon renom de la Suisse en Egypte mis en question. Avec vous tous, je souhaite ardemment que de nouvelles restrictions ne soient pas introduites et que nos amis égyptiens, désireux d'éviter une trop brusque transition, voient leur avantage à laisser la porte ouverte avant son retour en Suisse. La direction de l'Ecole a été confiée à Mme Barsanti, avec la nouvelle collaboration de Mlle Steger, venue de Suisse pour remplacer Mlle Müller, et nous ne pouvons que vous féliciter d'une solution qui assure à notre établissement scolaire le maintien des traditions auxquelles il doit sa réputation.

son centenaire, peuvent mettre leur expérience au service de l'économie égyptienne.

Mais l'avenir de votre communauté ne dépend pas seulement des conditions du marché local du travail: il est étroitement lié aussi au sort de nos échanges commerciaux. Or, vous savez que la nouvelle orientation donnée par le gouvernement égyptien à sa politique commerciale et financière n'a pas été sans affecter quelque peu l'harmonieuse exécution de notre accord commercial et de paiements. Notez qu'il est parfaitement naturel, en soi, qu'un Etat soit soucieux d'équilibrer sa balance commerciale, de préserver ses ressources en devises et de donner la priorité au matériel dont il a besoin pour équiper une économie en plein développement. La difficulté apparaît lorsqu'il faut concilier ces légitimes préoccupations avec les droits du partenaire. Je suis persuadé cependant que nos amis égyptiens, respectueux des engagements comme nous les sommes nous-mêmes, ne mettront pas d'entraves durables à l'importation des produits suisses qui, aux termes de notre accord, doivent être admis sans restriction. Et, puisqu'en ce premier jour de l'année je puis continuer à être optimiste sans que vous m'en teniez rigueur, je veux me déclarer persuadé aussi que le mouvement commercial entre l'Egypte et la Suisse continuera au rythme actif qu'une sage et mutuelle compréhension des intérêts en jeu a su lui imprimer depuis plusieurs années, ainsi que l'indique encore le volume de nos échanges en 1955.

Au 30 novembre dernier, nos exportations vers l'Egypte avaient atteint 103,6 millions de francs contre 69,8 millions pour la période correspondante en 1954. Quant à nos importations, elles se chiffraient par 41,3 millions contre 54,4 millions pour la même période en 1954. Mais nos achats de coton égyptien ont dépassé, du 1er septembre au 31 décembre 1955 le double de nos importations pendant la même période en 1954 et nous occupons actuellement la quatrième place parmi les pays importateurs de coton égyptien, après l'Inde, la Tchecoslovaquie et l'Italie. Aussi y a-t-il tout lieu de penser que l'écart de la balance commerciale aura été en diminuant jusqu'à fin décembre.

Mais les relations amicales qui lient nos deux pays ne s'expriment pas, heureusement, que par des statistiques et des données économiques. Sur le plan culturel, nous devons nous féliciter de voir l'Institut Suisse de Recherches Archéologiques et Architecturales de l'Ancienne Egypte prolonger la tradition de Naville, van Berchem et Jéquier, en poursuivant, grâce à la concession accordée par le Service des antiquités égyptiennes, les fouilles entreprises à Abousir au début de 1955 sur l'emplacement d'un temple solaire, dont les éléments retrouvés permettront de mieux connaître la disposition intérieure des rares monuments de ce type.

Entre les universités suisses et égyptiennes se sont maintenus les contacts qu'ont illustrés tant de distingués compatriotes venus enseigner au Caire et à Alexandrie. A cet égard, je suis heureux de saluer la présence parmi nous de l'éminent professeur de l'Université de Genève et, tout récemment, expert du gouvernement égyptien pour la codification du nouveau droit pénal, M. Jean Graven, qui donne à l'Université du Caire un cours de deux mois sur le droit pénal international. D'autre part, notre pays a reçu l'été dernier la visite de deux représentants du gouvernement égyptien qui ont fait à l'Ecole Polytechnique de Zurich des conférences très appréciées sur l'exploitation des ressources hydrauliques de l'Egypte. Voilà un heureux présage pour des échanges que chacun souhaite plus intenses.

Je voudrais mentionner encore comme un fait réjouissant l'augmentation importante du mouvement touristique entre l'Egypte et la Suisse: le trafic de la Suisseair à lui seul a augmenté en 1955 de 35% pour les passagers, de 20% pour le transport postal et de 600% pour le fret. C'est là un beau résultat de notre réputée compagnie aérienne et ses actifs représentants doivent en être félicités.

Si nous tournons maintenant nos regards vers notre patrie, nous y contemplons le visage d'un pays heureux qui a eu le privilège de vivre encore, dans l'ordre et la paix, une année de prospérité équilibrée. La Suisse a été de nouveau le théâtre d'événements qui ont retenu l'attention mondiale. Si elle a été choisie comme siège de la conférence des chefs des 4 gou-

vernements et, quelques mois plus tard, de celle des ministres des affaires étrangères, c'est un nouveau témoignage rendu au rôle modeste mais efficace qu'elle peut jouer grâce à sa neutralité active et à son sens de la solidarité internationale. Certes, les espoirs qu'avait fait naître en juillet la conférence « au sommet » n'ont pas été confirmés et aucun des grands problèmes n'a été résolu à la réunion d'octobre. Mais la fin de la détente ne veut pas encore dire le retour à la guerre froide et l'on doit peut-être se féliciter que les réalités soient revenues s'imposer à l'attention des hommes responsables pour les obliger à chercher avec une volonté redoublée le chemin de la paix. La Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qualifiée à juste titre de « grand moment de la science universelle », et également tenue à Genève, si elle a été moins spectaculaire pour le public que les grandes assises politiques, a montré que les secrets d'une science qui peut soit anéantir l'humanité, soit augmenter son bien-être, devaient être partagés par tous les Etats. A cet égard, elle a fait progresser la cause de la coopération internationale.

Sur notre scène nationale, nous constatons que le débat a continué sur la réforme à introduire dans la structure de notre armée pour l'adapter aux nouvelles formes de combat et lui permettre de remplir en tout temps son rôle qui est la défense de notre indépendance. Les paroles claires et énergiques du chef du Département militaire ont convaincu, je crois, la grande majorité des citoyens que ce programme était incompatible avec une plus grande compression des dépenses et nous pouvons dire avec Monsieur le Conseiller Fédéral Chaudet:

« Le peuple n'oubliera jamais que le prix de son indépendance dépasse de beaucoup ce que peut coûter la préparation militaire. »

Les élections fédérales n'ont pas bouleversé l'équilibre des partis et le Conseil fédéral a été réélu sans aucun changement. En 1956, le Président de la Confédération sera M. Feldmann, Bernois, du parti paysan, et le vice-président M. Streuli, radical zurichois.

Aux autorités qui ont la lourde tâche de diriger les destinées de notre patrie dans un monde incertain, vont notre reconnaissance et nos vœux. Puisse-elles continuer, avec l'aide de la Providence, à conserver à notre pays la paix intérieure et lui permettre de contribuer, même si son action et son influence ne peuvent être que modestes, à l'avènement de la véritable paix à laquelle aspirent tous les peuples, de cette paix qui aujourd'hui paraît encore si fragile. Nos vœux vont aussi au beau et grand pays où nous résidons, à ses dirigeants, et à la réalisation de ses projets destinés à augmenter sa prospérité et son bien-être.

Et maintenant, mes chers compatriotes, je vous invite à entamer la nouvelle année avec confiance, l'espoir au cœur et l'âme résolue à faire face aux problèmes qu'elle nous posera avec des qualités de ténacité, de clairvoyance, de courage aussi, qui ont fait vos réussites.

Bonne et heureuse année!

La dissolution des bataillons de motocyclistes

La société suisse des officiers des troupes motorisées communique:

« En relation avec la création de deux groupes de chars moyens, le conseil fédéral demande aux Chambres fédérales, en modifiant l'organisation de l'armée, de dissoudre les trois bataillons de motocyclistes. Le comité central de la société suisse des officiers des troupes motorisées s'est occupé des problèmes soulevés par ce projet et est arrivé à la conclusion suivante:

1. — La création de deux groupes de chars est urgente et constitue un précieux renfort.
 2. — Un résultat satisfaisant des cours d'introduction peut être réalisé grâce aux expériences acquises dans le système du volontariat.
 3. — La dissolution des trois bataillons de motocyclistes est actuellement regrettable. Elle est en contradiction avec la modernisation technique de l'armée. Seule une partie des effectifs des bataillons de motocyclistes pourra être répartie dans les nouveaux groupes de chars. Ainsi le résultat de la réorganisation n'est plus en rapport avec les désavantages matériels et psychologiques qu'entraîne la dissolution d'une troupe motorisée expérimentée.
 4. — La dissolution des bataillons de motocyclistes constitue un affaiblissement des brigades légères. Il serait au contraire nécessaire de renforcer celles-ci, afin de les mettre à même de remplir leurs tâches de réserves mobiles et efficaces.
- La société suisse des officiers des troupes motorisées invite en conséquence le conseil national à examiner ces différents points avant de prendre une décision et, en particulier, de ne point porter préjudice aux tâches futures et à l'équipement des brigades légères par une dissolution prématurée des groupes existants.

Avec l'amabilité et la bonne grâce qui les caractérisent, le Consul de Suisse et Mme Charles Rosset, recevaient dimanche matin, nos compatriotes résidant ou de passage dans notre ville. Aidés par M. et Mme Sennhauser, ils accueillirent par un mot aimable chacun des arrivants et veillèrent à tous les détails de la réception qui se déroula dans une atmosphère plaisante et agréable.

Réunis autour d'un buffet aussi abondant que choisi, c'est le verre à la main que les invités, toutes conversations privées cessantes, écoutèrent avec intérêt le discours de leur aimable ambassadeur, que nous reproduisons ci-dessous:

Le discours de M. Ch Rosset

Mes chers compatriotes, Je suis certain d'être l'interprète de vous tous et aussi des autres membres de notre Colonie en exprimant ici à M. le Ministre et Mme Boissier, et également à M. le Ministre et Mme de Fischer notre gratitude de leurs aimables vœux et de leur témoignage d'attachement à la Colonie d'Alexandrie, qui est heureuse de cette occasion pour leur exprimer également d'identiques vœux et sentiments.

En ce jour, nos pensées vont aussi au pays qui nous accorde son hospitalité, la République d'Egypte; nous formons nos souhaits les plus sincères pour son avenir et le bonheur et la prospérité du Peuple égyptien.

L'initiative sur le vote des dépenses par l'Assemblée Fédérale

Un rapport complémentaire du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire concernant le vote des dépenses par l'Assemblée fédérale déclare notamment:

« Nous vous recommandons de proposer au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative et de leur soumettre un contre-projet. Ce contre-projet visait à insérer dans la constitution un article prévoyant, comme l'arrêté sur le régime financier, que la majorité des membres de chacun des deux Conseils est requise pour tout arrêté qui entraîne une dépense unique de plus de 5 millions de francs ou des dépenses périodiques de plus de 250.000 frs. Il contenait en outre une disposition selon laquelle les arrêtés entraînant des dépenses uniques de plus de 30 millions ou des dépenses périodiques de plus de 5 millions seraient soumis en referendum facultatif.

« Vous prie transmettre à la Colonie nos meilleurs vœux pour sa prospérité et son bonheur au cours de la nouvelle année que nous lui souhaitons très heureuse.

André Jasmin Boissier et de Lisbonne: « Veuillez transmettre colonie suisse nos plus cordiaux vœux heureux nouvelle année témoignage fidèle attachement. Beat Madeleine de Fischer

seulement faciliter un retrait de l'initiative, mais aussi empêcher que le referendum ne s'applique qu'à un trop petit nombre d'arrêts et ne se limite en fait à ceux qui autorisent des dépenses de caractère militaire.

« Le Conseil fédéral s'est rallié au texte adopté par le Conseil des Etats.

« Comme le Conseil des Etats a adopté le contre-projet et que le Conseil national en a entamé la discussion, la question de la présentation d'un contre-projet se trouve être affirmativement résolue, pour le moment du moins.

« Nous continuons de penser que l'initiative, malgré ses points faibles évidents, répond aux vœux de beaucoup de citoyens. S'il paraît possible que les idées qui l'ont inspirée soient partagées par une majorité de citoyens, le Conseil fédéral et les Chambres ont l'obligation d'élaborer un contre-projet n'ayant pas les défauts de l'initiative. Le peuple et les cantons auront ainsi l'occasion de se prononcer sur un texte bien pensé.

CREME BOROLAN

complément indispensable de la Poudre Suisse pour la Beauté et la Santé de la peau

La crème Borolan efface les « marques de l'âge » du visage et des mains

Dans toutes les Pharmacies et Drogueries

CONDUCTEURS POUR L'ELECTRICITE



COSSONAY

S.A. DES CABLERIES & TRÉFILIERES
COSSONAY

Agent pour l'Egypte
THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE
15, Rue Tousoum - Tél.: 26103 - ALEXANDRIE

Rien de plus délicieux et plus nourrissant qu'une tasse de chocolat chaud

Chocolat en Poudre "GROPPi"

Paquet 1/2 Kg. P.T. 30
» 1/4 » » 15

En vente chez
"GROPPi" & "A L'AMERICAIN"

R.C. 76686

LA SUISSE ET SES VOISINS

MESSAGE DE GRATITUDE DES ANCIENNES DEPORTEES DE LA RESISTANCE FRANCAISE A LA SUISSE

L'Ambassade de France transmet le message suivant : Les anciennes déportées de la Résistance française ne veulent pas laisser s'achever cette année du dixième anniversaire de leur libération sans adresser à la Suisse un message de vive et fidèle gratitude.

Chaque un de nos amis suisses voudrait trouver ici l'assurance que rien n'a été oublié : ni les sommes qu'ils ont données, le franc du pauvre et l'aide considérable du « Don suisse », ni les soins médicaux totalement désintéressés, ni les dons de l'amitié, ni surtout cette amitié même si délicate et si généreuse.

Les acquisitions devront s'engager à maintenir le château et ses environs dans leur état actuel. Les conditions du contrat devront être remplies jusqu'au 30 juin 1956. Le Grand conseil argovien s'en occupe également.

Les jours derniers, à Rupperswil, un homme en manteau de cuir entra dans une droguerie et demanda un sac de poudre alimentaire pour les veaux. Pendant qu'il se trouvait seul dans le magasin, l'apprenti étant descendu à la cave pour aller chercher la marchandise demandée, l'inconnu essaya d'ouvrir la caisse que l'apprenti avait pris la précaution de fermer avant de s'éloigner.

QUESTIONS ET REPONSES

Importations de vins français

Répondant à une petite question de M. Condrau (catholique-conservateur / Grisons) concernant le contingent spécial de 10.000 hectolitres de vins français, le Conseil fédéral déclare ce qui suit :

« Vu les plaintes auxquelles le contingent spécial de vins français destiné à la clientèle particulière a donné lieu de la part des commerçants suisses, la délégation suisse s'est efforcée, lors des dernières négociations commerciales franco-suisse, d'en obtenir la suppression. Il convient toutefois de considérer que ce contingent, qui figure depuis longtemps dans tous les accords avec la France, est lié indirectement à des questions touchant l'exportation de produits agricoles en France. Comme on le sait, la situation faite à ce produit a été notablement améliorée dans le nouvel accord, la délégation française ayant, d'autre part, marqué à nouveau l'importance qu'elle attachait au maintien du contingent de 10.000 hl de vin, les négociateurs suisses ont dû renoncer à leur demande d'abolition de ce contingent, qui eût soulevé de nouvelles difficultés pour la conclusion d'un accord, et cela également en ce qui concerne nos exportations de produits agricoles en France. En revanche, ils ont fait la proposition, qui a été acceptée par la délégation française et insérée dans l'accord, qu'une commission franco-suisse d'experts se réunisse prochainement en vue de rechercher les moyens de mettre fin aux abus signalés dans l'utilisation du contingent de vins français pour la vente directe aux particuliers ».

Mesures relatives à la pénurie de courant

Un message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant des mesures en cas de pénurie de courant déclare notamment : Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la construction de nouvelles usines électriques a pris une extension extraordinaire. Des usines au fil de l'eau, mais aussi et surtout des usines à accumulation, dont certaines ont des dimensions gigantesques, ont été mises en chantier. Les frais de construction se sont élevés de 1944 à 1955 à quelque 2300 millions de francs, en plus de 1200 millions qui ont été dépensés pendant la même période pour établir de nouvelles lignes de transport et aménager les réseaux de distribution. Les sommes engagées au cours de ces dernières années dans les installations de production et de distribution ont été de 450 à 550 millions de francs par an.

Etant donné les circonstances sus-indiquées, l'incertitude quant aux possibilités d'augmenter les importations, les risques toujours existants de dérangements dans les transports d'énergie de provenance étrangère, l'Office de l'économie électrique estime, qu'il est indispensable de conférer à une autorité centrale la compétence de diriger l'approvisionnement du pays en énergie électrique qui peut être produite par voie hydraulique et thermique ou importée ne suffit plus à couvrir les besoins. La Société pour la diffusion de l'énergie électrique en Suisse communique : Accueilli avec beaucoup de compréhension, l'appel lancé à la population lui enjoignant de limiter volontairement et immédiatement sa consommation d'électricité, le temps clément et les pluies de ces derniers jours, ont apporté quelque amélioration aux conditions de ravitaillement du pays en énergie électrique. La situation du marché de l'électricité ne s'est toutefois pas encore transformée radicalement. Il s'agit de tenir compte du fait que les bassins d'accumulation ont été fortement mis à contribution pendant la période de sécheresse, que l'importation d'énergie électrique de l'étranger ne peut être accrue que dans une faible proportion et que les usines d'énergie thermique suisses ont atteint leur niveau maximum de production. Il convient donc de poursuivre nos économies volontaires de consommation d'énergie électrique. Toute amélioration du ravitaillement en énergie pour effet d'empêcher l'application de mesures plus draconiennes. L'opinion, selon laquelle les économies réalisées, avant tout dans les entreprises, auraient pour effet d'en dévaluer l'impact lors d'un éventuel octroi ultérieur de contingents, est dénuée de tout fondement. Ces écarts, c'est la consommation des mois de janvier et février 1955 qui serait prise en considération comme

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse.)

contenu se répandit, en un nuage de poussière, dans tout le magasin. L'agresseur choisit cette occasion pour s'enfuir par la fenêtre, sans avoir été reconnu de personne.

Un contrat préliminaire a été conclu par le canton d'Argovie sur l'achat du château de Lenzenbourg par le canton d'Argovie.

La section de Bâle de l'Union suisse des décorateurs-étalagistes avait organisé en 1948 pour le compte de la « Chaîne du bonheur » de Radio-Bâle, l'action des « Trois rois mages » au profit de la construction d'un collège au village d'enfants de Trogen.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Une résolution des directeurs des travaux publics

« La construction d'autoroutes ne peut être réalisée d'une manière satisfaisante que si de nouveaux moyens pour l'organisation et le financement de cette œuvre sont créés et si les intérêts régionaux ou de groupement sont subordonnés à l'intérêt national. La conférence suisse des directeurs des travaux publics adopte le point de vue suivant : 1. Quant à l'organisation, il est indispensable que la Confédération soit compétente pour les principales décisions à prendre, soit en ce qui concerne le tracé des routes, les normes, la suite des travaux et le financement. Les autres tâches, spécialement l'acquisition de terrains nécessaires et l'exécution des travaux doivent rester l'affaire des cantons, sous la surveillance de la Confédération. 2. La Confédération doit en outre établir des bases légales et juridiques uniformes. Aux fins de maintenir libres de toutes constructions, les surfaces nécessaires au futur tracé des routes pendant l'établissement des plans, il faudrait immédiatement par un arrêté fédéral muni de la clause d'urgence — réserver la possibilité de décréter une interdiction provisoire de bâtir dans les zones réservées pour les études de tracé définitif. 3. Les frais doivent en principe être couverts par le produit des droits de douane sur la benzine. Les cantons touchés par ces routes devraient supporter une partie des frais correspondant à l'utilité qu'elles ont pour eux. 4. L'Union des Patriotes Jurassiens réunit le 10 décembre 1955 : consciente de souscrire à un vœu unanime du peuple du Jura, approuve à l'unanimité les conclusions du rapport qui lui a été présenté sur la question du technicien jurassien, prie le conseil-exécutif du canton de Berne de voter, à ce problème toute l'attention nécessaire et de répondre favorablement à la requête de l'ADJ du 22 août 1955, tendant à promouvoir l'Ecole d'horticulture, de mécanique et d'électricité de St-Imier au rang de Technicum jurassien. D'autre part, l'Assemblée, après avoir entendu un rapport sur l'Ecole de langue française de Berne, invite les autorités cantonales à user de leur bienveillante influence auprès des autorités municipales pour trouver une solution satisfaisante et rapide à ce problème qui se pose de façon toute particulière pour Berne, ville fédérale et capitale d'un canton bilingue ».

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

Le conseil fédéral a révisé l'ordonnance d'exécution de la loi sur le service des postes (ordonnance sur les postes, du 15 août 1939). En corrélation avec cette révision, il a dicté un arrêté spécial relatif aux courses circulaires régulières par automobiles.

LE TELESEIGE DE CHASSERAL. Le gouvernement bernois a décidé, comme le demandait une assemblée extraordinaire tenue le 7 novembre à Nods, de recommander au département fédéral des postes et chemins de fer d'octroyer une concession pour la construction d'un téléseige entre Nods et Chasseral.

LE VILLAGE D'ENFANTS DE TROGEN. La section de Bâle de l'Union suisse des décorateurs-étalagistes avait organisé en 1948 pour le compte de la « Chaîne du bonheur » de Radio-Bâle, l'action des « Trois rois mages » au profit de la construction d'un collège au village d'enfants de Trogen.

UN FILM DOCUMENTAIRE SUR L'USINE D'EMS. Un film documentaire a été projeté en « première » dans un cinéma de Berne en présence de membres des Chambres fédérales, de représentants de la presse et d'un nombreux public, sur l'usine de saccharification du bois de Domat-Ems. Parmi les invités on remarquait notamment le président de la Confédération élu pour 1956, M. Feldmann, et le conseiller fédéral Streuli. Cette projection était placée sous le patronage du gouvernement des Grisons.

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été amené à donner quelques précisions montrant que les constructions d'immeubles hospitaliers demandent plus de temps que celles d'autres bâtiments. Au sujet de Cointin, il a indiqué que pour éviter d'être dépassé, il faut augmenter de beaucoup toutes les installations. Le chef du département a estimé que quelque 32 millions de francs seront nécessaires pour l'ensemble des aménagements envisagés.

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS. Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du budget de 1956. Au budget de l'instruction publique des demandes d'augmentation de subventions ayant été présentées, le chef du département a rappelé qu'on ne pouvait charger un budget en déficit sans recettes. En ce qui concerne les travaux publics, le chef de ce département a été

meinde, mais l'assemblée a résolu de proposer de le porter à 100 %. Le Grand Conseil, sur proposition du gouvernement, a rejeté une motion précisant que le taux d'impôts ne peut être fixé qu'après la révision des comptes et non pas lors de la discussion du budget.

En séance de nuit, le Grand Conseil a examiné les budgets des départements de l'intérieur, du commerce et de l'industrie ainsi que ceux des départements militaires et du travail et de l'assistance.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

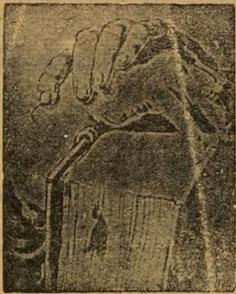
Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Le budget de 1956 a été finalement voté en troisième débat. Il prévoit aux recettes un total de 117.890.581 francs et aux dépenses 123.489.347 francs soit un excédent présumé de dépenses de 5.598.766 francs.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 8 JANVIER

9 h. 45. — Catéchisme.
10 h. 15. — Culte en langue française.
10 h. 15. — Ecole du Dimanche.

PROCHAINE ETUDE BIBLIQUE LE 19 JANVIER A 7 H. 15 P.M.

RECEPTION

Le Pasteur DuBois reçoit les mardi, jeudi et vendredi entre 10 h. et midi au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

DOMICILE DU PASTEUR CH. DUBOIS

Presbytère de Camp-de-César 29, Rue Bolbitine — Tél. 70650.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 8 JANVIER

AU TEMPLE 9 h. 30. — Ecole du Dimanche.
10 h. 30. — Culte.

A MEADI 16 h. — Ecole du Dimanche.
17 h. — Culte.

A ALEXANDRIE

QUILLES

GROUPE DU MARDI

Quilleurs de la Société Suisse d'Alexandrie

Concours joués en 1955

Samedi 12 fév. 2me CONCOURS ANNUEL COUPE CHALLENGE WEIDMANN Don. M. Th. Weidmann Kuschacht H. Knoblauch

Mardi 26 avril 5me CONCOURS ANNUEL COUPE MOSER Don. M. G. Moser Stuttgart Th. Friedrich

Sam. 19 nov. 36me CONCOURS ANNUEL DU GROUPE DU MARDI O. Hintermann

1955 CONCOURS INTERVILLES COUPE CHALLENGE CERCLE SUISSE DU CAIRE LE CAIRE

Concert de fin d'année à l'Eglise Protestante

Samedi 31 décembre un concert de fin d'année réunissant à l'Eglise protestante un grand nombre d'auditeurs, venus écouter en plus du message spirituel de M. le Pasteur DuBois, quelques chants, exécutés par Mme Muller, qui accompagnait M. le professeur Peruglia au violoncelle et à l'orgue M. le Professeur Plotnikoff. Le choix des oeuvres que nous ont fait entendre ces trois artistes est des plus heureux.

Mme Muller, nous a ravies par la chaleur et l'ampleur de sa voix de soprano qu'elle manie avec un réel talent, son exécution impeccable qui fait ressortir toutes les nuances des chants qu'elle interprète, et c'est avec plaisir que nous l'entendrons lors des prochaines manifestations prévues.

Très bien accompagnée par les deux professeurs ce trio nous donna un véritable régal musical pour terminer l'année.

Tout spécialement l'adagio de Marcello, « Je t'invoque Seigneur » chorale d'orgue de J. S. Bach, et le Maria Wiegand murent en valeur la maîtrise et la technique à laquelle sont parvenus ces trois artistes.

Merci à tous ceux qui ont oeuvré pour nous procurer de si agréables moments.

NAISSANCE AU CAIRE

Nous apprenons avec plaisir la naissance le 2 janvier, de

MICHELLE

filles de M. et Mme Pierre GEAEHEL.

Aux heureux parents et grands parents, nos compatriotes et amis M. et Mme S. Wichser toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de Bonheur à la nouvelle-née.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 8 JANVIER 1956

MENU

Riz aux Fruits de Mer

Gigot d'Agneau à la Broche Pommes à la Savoyarde Petits Pois à la Paysanne Salade de la Ferme

Strudel aux Pommes

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél. 806785

A L'ATELIER

VENDREDI 6 JANVIER à 6 h. 45 p.m.

CONFERENCE

du Dr. MASCHAS Professeur agrégé de la Faculté de Paris.

« QU'EST-CE QUE LA MEDECINE ? »

DIMANCHE 8 JANVIER à 11 h. 30 a.m.

VERNISSAGE DU SALON 1956

Dans l'Hôtellerie suisse

Les Suisses d'Egypte ont gardé un excellent souvenir de deux compatriotes rentrés au pays après avoir brillamment maintenu en Egypte, la tradition hôtelière suisse :

M. Charles Muller, Administrateur de la Société des grands hôtels d'Egypte et son cadet M. E.L. Niederhauser qui dirigea le Mena-House et l'Héliopolis Palace.

Rentrés au pays ces deux amis n'ont pas tardé à reprendre la place de premier plan qui leur revenait de droit.

M. Charles Muller a été appelé à diriger à Bâle, le Buffet de la Gare des C.F.F., poste dont il s'acquitte avec la science et l'autorité qui ont consacré sa réputation.

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Prochaines réunions

Mardis 10 et 24 Janvier à 4 h. p.m.

à l'HOTEL WINDSOR

CERCLE SUISSE DU CAIRE

Jeudi 19 Janvier à 20 h. 30

Causerie de M. RENE STAUDMANN

Conseiller de Légation, sur

Quelques aspects de notre défense nationale

Tous les Suisses sont cordialement invités à assister à cette causerie.

ALMANACHS PESTALOZZI

QUELQUES ALMANACHS PESTALOZZI SONT ENCORE DISPONIBLES. LES PERSONNES INTERESSEES SONT PRIEES DE S'ADRESSER A : Mr. G. LUBINI — 50, RUE KASR EL NIL (Tél. 58341).

DEMANDES D'ADMISSION

M. PIERRE GROBET Présenté par MM. A. Elsner et P. Haefeli

M. HUGO SCHAEERLI Présenté par MM. E. Wiggenhauser et H. Zublin.

Le Noël de l'école du Dimanche

Dans la jolie chapelle si bien restaurée par les soins du Conseil de l'Eglise et de l'architecte Acatos, il n'y a plus la foule de la veille. Mais chose étrange, les enfants y sont plus nombreux que les parents. De cela, les prochains acteurs n'ont cure. Aujourd'hui, ils reçoivent et nous ont invités à « leur » Noël.

Après s'être bien détendus le jarret, par une bonne partie « d'attrape » dans le préau de l'Eglise, les voilà bien sages, rangés par ordre, les petits devant les grands. La plupart s'essayent à prendre un air de circonstance. Mais un rire qui gonfle, une lumière malicieuse s'allumant dans le vir du regard font craquer un instant le masque du sérieux. Soudain, tout se solennise; un prélude passe en raffale. Le Pasteur Berthoud, ordonnateur rayonnant de cette fête, donne l'essor aux voix de l'Enfance, comme on tire les registres d'un organe.

Voix de enfants, charme et poésie, d'une musique qui pour être quotidienne, n'en a que plus d'attrait. Plus d'un parmi l'assistance se sent touché, rien qu'à entendre ces voix timides ou assurées claires ou déjà graves, qui modulent la récitation.

Car qui peut célébrer le mieux l'Enfant Divin sinon l'émouvante enfance des enfants des hommes, n'est-ce pas Mona, Yolande, Barbara, Rageli, Pierrik, Claude, Pierre, Max, Robert, Marie, Heidi, Monique, Marianne, Thérèse, Urseli, Marguerite et le petit Cortessis, Jean, Caroline, Elisabeth, Pierre, Moritz, et ceux que j'oublie peut-être.

La naissance humaine, c'est déjà un miracle. Que dire de l'autre, la très sainte, la sacrée que nous fêtons, ce soir là.

Mais voici que les enfants chantent avec des voix si claires, et une conviction si entière, que cela fait chaud au coeur. Nous chantons avec eux, et ce chant est vraiment de gloire et de louange, comme le chant des anges que l'on voit sur les bas-reliefs de la Renaissance.

Ensuite, il fallait bien mêler les accents de la terre à ceux du ciel. De cela se chargent les enfants de Tourah. Sur l'aile d'argent des flûtes pastorales, on rêve, et on revit la Nuit extraordinaire, que la Parole avait déjà dite, la Nuit unique au monde où l'Etoile conduisit vers une simple crèche les Bergers et les Mages.

Ce n'est pas précisément là que nous conduisit Mr. le pasteur Berthoud dans son histoire de Noël. Certes le mal existe et le besoin profond qu'a parfois l'homme de se perdre. Souffrez, cher Monsieur Berthoud que nous puissions pourtant respirer un peu. Mais la touchante affection de ces enfants pour leur papa voleur et délinquant nous cacha un moment les tristes murs d'une prison. Et puis, une toute petite fille sut exprimer les sentiments de l'assistance avec l'assurance avec laquelle elle éleva la voix de la commisération.

Tel fut ce Noël de l'Ecole du Dimanche. Après celui du Cercle si réussi, il eut sa poésie édifiatrice. Nous autres parents, d'ailleurs même si nous jouons aux gens qui savons tout, devant le Mystère de la Crèche, la grandeur d'un Dieu-Amour, que sommes-nous, sinon d'autres enfants ?

OPTALIDON

Antinévralgique

en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient



E. KRAEHNBUHL & CO. (Fondée en 1920)

Elaboration et Exécution de tous projets industriels

Moteurs Diesels - Pompes Fabriques de briques Huileries - Rizeries Machines - outils

Machines à imprimer - Rotatives Machines textiles et à tricoter Compteurs d'eau - Matériel de soudure.

15, Rue Emad El Dine, LE CAIRE Tél. 52367 — B.P. 1037 — R.C. 49459

SOCIETE DES AUTOBUS DU NORD (S.A.E.)

Reg. Comm. A. 30139

TRANSPORTS

- PAR FOURGONS FERMES pour marchandises délicates
- PAR CAMIONS A PLATEFORMES pour marchandises générales
- PAR CAMIONS CITERNES pour produits pétroliers
- SERVICE SPECIAL pour le Transport de Marchandises lourdes et volumineuses

ALEXANDRIE: Direction Générale Téléphone: 71438 71436 - 37

Branches Transports Téléphone: 28731-2, 21227

KOUBBEH: LE CAIRE Téléphone: 77783-4

AZHAR: LE CAIRE Téléphone: 77783-4

SUEZ: Téléphone: 2411

PORT-SAID: Téléphone: 8754

ISMAILIA: Téléphone: 2330

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

S. A. E.

ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99).

Capital: Lstg. 800.000

Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie, Teinturerie, Fil à Coudre

BUREAU à KARMOUS: Téléphone 21399.

AGENCE au CAIRE 14, rue Gawhar el Qald (Mousky) — Téléphone 51884 - R.C. CAIRE 994

MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE:

11, Rue Chérif Pacha ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville

Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE:

SOCIETE EGYPTIENNE DES INDUSTRIES TEXTILES S.A.E. Tél 25904 Usines à Moharrem Bey sur la rive gauche du Canal Mahmoudieh

Capital: L.E. 500.000 Tissage du coton, lin, jute et soie. Blanchisserie, Teinture et impression. (R.C.A. 128)

SOCIETE EGYPTIENNE DE L'INDUSTRIE DE BONNETERIE S.A.E. Tél. 27493 Usines près du Pont de Moharrem Bey.

Capital: L.E. 100.000 Tissage, Tricotage Bonneterie, Blanchiment Teinture de toute fibre textile (R.C.A. 10259)

NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYES: 10.000

Réveillon de St. Sylvestre au Cercle Suisse d'Alexandrie

Jamais on n'avait vu tant de monde affluer pour inaugurer ensemble dans l'allégresse une Année Nouvelle au Cercle Suisse de Chatby que ce 31 décembre 1955. Le comité s'était dévoué pour faire de ce Bal de Réveillon une fête des plus réussies, et un nombre record de deux cents dîneurs se réunirent dans la Salle des Fêtes joyeusement décorée pour s'attabler devant le succulent dîner qui avait été préparé par les bons soins de la Maison Baudrot, et qui fut couronné par la dinde traditionnelle, suivie d'une excellente Bombe de St. Sylvestre pour nous rappeler

les temps glacés qui règnent en cette saison dans notre pays. La présence d'un grand nombre d'invités nous prouva une fois de plus combien les étrangers apprécient l'ambiance helvétique, et le téléphone sonna, dit-on, en permanence vendredi passé chez les membres du comité qui se virent obligés, bien malgré eux et à contre-cœur de refuser l'absence et de nourriture, d'inscrire les retardataires qui avaient manqué le dernier délai. Dont avis pour l'année prochaine. Une bonne cinquantaine de nos amis vinrent réveillonner et danser avec nous après le dîner, après avoir commencé la soirée en famille ou ailleurs. L'orchestre situé sur l'estrade derrière les feux de rampe était très en train, et l'on commença à danser pendant le dîner même déjà, valses, tangos, fox-trots, pasodobles et enfin toutes ces danses sud-américaines dont on invente une nouvelle chaque année. Après le café, le bal battait son plein et devait continuer ainsi dans une atmosphère de franchise gaieté jusqu'à cinq heures du matin. Les aînés n'ingèrent pas moins acharnés aux exercices chorégraphiques que les jeunes. Le lecteur indulgent nous pardonnera sans doute de ne pas (pour ne pas faire de jalouses) suivre la tradition locale pour dépeindre, en les nommant personnellement, les toilettes somptueuses des belles de notre colonie suisse. A minuit, obscurité soudaine et inattendue, douze coups savamment émis par l'orchestre, suivis d'embrassades, de vœux, de souhaits, de cris et de rires pour accueillir 1956. Ce fut ensuite la distribution des cotillons, clamée à vive voix pendant quelques minutes par le public, auquel un éphémère couvre-chef de couleur suffisait à se transformer en Napoléon, Manon Lescaut, Masri Effendi ou Roland de Roncevaux, pour se précipiter dans la bataille des confettis et des serpents. A une heure du matin, Monsieur S. Wichser, l'infatigable Président du Cercle, annonce: «Minuit en Suisse!» Nouvelles embrassades, nouveaux vœux, nouveaux souhaits, nouveaux cris, nouveaux rires. On entendit même quelques obstinés annoncer subrepticement: «Minuit à Londres», une heure plus tard pour cueillir un baiser fugitif ici et là.

Fuis ce fut le tour des ballons rouges, blancs ou jaunes, descendant de très haut en voltigeant doucement comme des flocons de neige. L'atterrissage, forcé parfois, fut à vrai dire beaucoup plus bruyant et beaucoup moins doux que celui de flocons de neige, les cavaliers servants essayant chacun d'en attraper un pour sa dame. Les jets de ballon se mêlant ainsi à ceux du rire. La musique s'étant tue exténuée, le bal dut se terminer à cinq heures du matin, ce qui comme l'a appris votre chroniqueur mondain, n'empêcha point les plus acharnés à continuer à réveillonner en petits groupes chez les uns ou chez les autres jusqu'à l'aube naissante. Un grand merci, donc, à tous ceux, organisateurs et participants, qui ont contribué à la réussite de cette fête, et à l'année prochaine, inch'Allah!

W.W.

HOMMAGE A HONEGGER

De notre compatriote M. A. J. Patry, dans la Bourse Egyptienne du Caire, cet éloge de Honegger, le grand musicien suisse qui vient de mourir.

Le bel hommage rendu aux Amitiés Françaises par notre confrère H. Soulon à Honegger, était bien nécessaire. Il fut continué, dans le seul langage apte à nous atteindre profondément, qui est celui-là même, qu'Honegger pratiqua si souverainement: pour nous, n'aura jamais le sens définitif qu'elle avait pour son auteur, qui la plaçait dans un monument déjà visible pour lui.

Que l'oeuvre d'Honegger ait été très vite vendue au monumental, par les lignes savantes et flexibles qu'elle inféçit dans l'espace musical, par une certaine noblesse qui l'apparente plus à l'architecture qu'à la peinture des émotions, par un esprit de synthèse qui fait servir les esprits les plus divers et les plus opposés, son catalogue établi par le disciple et l'ami dévoué du Maître, que fut Marcel Delannoy, le montre éloquemment.

L'oeuvre, symphonique, plus les concertos, comprend 33 numéros, la musique de chambre 15, les pièces pour piano 10, la musique vocale, une vingtaine. Il faut ajouter 11 oratorios, 3 opérettes, 14 ballets, 35 partitions pour des films, 7 partitions radiophoniques, plus des musiques de scène diverses. On voit donc qu'on peut s'y promener de long en large, y admirer les mille facettes d'un génie à la fois impérieux et ductile, et retrouver cependant dans cette diversité, partout les solides traces d'un tempérament et d'une nature bien définie. On sent dans cette oeuvre que la musique est, comme l'aurait dit ici Montesquieu, l'exercice d'un honneur, d'une dignité qui ne veut en rien se commettre à la Lumière qui l'attendait sitôt ce Divin Enfant venu — n'est qu'un fragment — un épisode, pourrait-on dire d'une immense Pas-

compositeur, il prend immédiatement ses distances.

Cet être à la fois si pudique et si frémissant fut encore religieux à la manière protestante et sut être le poète de cette sensibilité-là. En lui revit certainement en partie, ce qui fut la grandeur de Jean-Sébastien Bach et de Haendel, qu'il révérait. Génie bicéphale, il est à cheval sur le Rhin. Il s'allie comme lui d'un cours qui est suisse plus allemand. La chance voulut que ce Suisse génial, déjà établi en France dès son enfance, pût aller se former à Paris, et apprendre de ses maîtres, comme nulle part ailleurs, le sens de la clarté et de l'ordre dans le discours. Plus tard, et ayant fait toute sa carrière en France, il devint Français, mais sa première patrie il ne la renia pas pour cela, et y revint souvent. Bâle, Zurich, Genève, virent la création de certaines de ses oeuvres. C'est sûrement grâce à la Suisse, et au sens qu'elle a de ces choses, qu'il dut de réussir les deux grands oratorios qui l'ont rendu célèbre: le Roi David et Jeanne au Bâcher.

L'étonnant est que ce grand contrapuntiste, ce solide symphoniste eût un sens égal du populaire et de la musique populaire. Les grâces naïves de la chanson viennent soudain égayer un épisode symphonique, ou bien alors c'est le contact même avec la sensibilité populaire qui dicte à l'oeuvre un cours fruste et puissant.

Arthur Honegger est mort. Mais sa part immortelle va vivre maintenant dans la sensibilité des hommes et se créera dans l'obscurité des salles de concert, cette immense famille que seul le génie peut rassembler et garder.

A. J. Patry.

Frère Jacques

THEATRE MOHAMED ALY

Du 5 au 8 Janvier

ANTONIO et son Ballet Espagnol

Deux Programmes (4 soirées et 2 matinales) 35 Danseurs 35 Musiciens

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL NATIONAL

BUDGET DE LA CONFEDERATION

Département de l'Intérieur

Combattu par M. Etter, conseiller fédéral, une proposition de MM. Grendelmeier (ind. Zurich) et Bringolf (soc. Schaffhouse) de porter de 250.000 à 350.000 frs. le crédit pour les arts plastiques est repoussée par 66 voix contre 51. Il en est de même par 74 voix contre 46, d'une proposition de M. Giovanoli (soc. Berne) de porter de 50.000 à 100.000 frs. le crédit pour la lutte contre le cancer; la question est à l'étude et les Chambres seront saisies d'un projet de révision de la loi d'assurance l'année prochaine.

Département de Justice et Police

Pas d'observations. Département militaire M. Muret (pop. Vaud) propose de ne pas entrer en matière et de renvoyer le budget au Conseil fédéral, pour qu'il opère une réduction substantielle des dépenses militaires.

M. Chaudet, conseiller fédéral, répond que des abattements de l'ordre de 40 millions de francs ont été opérés sur les propositions, justifiées d'ailleurs, de ses services et qu'il n'est pas possible d'aller plus loin, dans les circonstances actuelles. Le budget a été établi avec la volonté de réaliser toutes les économies possibles. Donner suite à la proposition de M. Muret, ce serait faire un acte d'abandon et ce serait affaiblir dangereusement notre défense nationale. Le budget de 1956 est un minimum indispensable.

La proposition Muret est repoussée par 103 voix contre 9 et diverses abstentions. Au service de la santé, le 9 et la Croix-Rouge suisse est portée de 60.000 à 100.000 francs. Aucune autre observation sur le département militaire.

La discussion du budget est momentanément interrompue et le Conseil passe à l'examen des divergences. Réduction des impôts La divergence porte sur le mode de réduction de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Les Etats sont, avec le Conseil national, partisans d'une réduction linéaire de 10%. La majorité de la commission du National recommande à la Chambre de maintenir sa décision première, soit d'opérer une réduction de 50% sur des marchandises déterminées: textiles, médicaments, etc. Après une discussion, au cours de laquelle M. Streuli défend énergiquement son projet, la Chambre se rallie aux propositions de la majorité de sa commission par 90 voix contre 81. La divergence subsiste et le projet retourne aux Etats.

Une autre divergence concernant le projet de maintien temporaire d'un contrôle de prix réduit est liquidée par adhésion aux Etats.

On reprend ensuite l'examen du budget. Département des postes et chemins de fer M. Dietschi (rad. Bâle) déplore la suppression du subsidie de 3.760 francs à l'Aéro-club de Suisse et il en demande le rétablissement. La Chambre accepte par 57 voix contre 21.

M. Schütz (soc. Zurich) critique la nouvelle clef de répartition de l'augmentation de 6 francs de la taxe d'audition de la radio entre les PTT et la SSR. L'orateur demande que l'effort soit porté sur l'amélioration des programmes et non pas sur la constitution de réserves par les PTT.

M. Boerlin (rad. Bâle-Campagne) parle dans le même sens. M. Lepori, conseiller fédéral, justifie les décisions prises et la clef de répartition valable pour les trois prochaines années. Si les PTT touchent un peu plus, c'est qu'ils ont à réaliser rapidement le réseau des postes d'émission à fréquence modulée. Pour ce qui est de la radio, il conviendrait, dit le chef du département, de rationaliser les services et l'exploitation le plus possible.

Département de l'Economie publique M. Duttweiler (ind. Berne) propose de réduire de 188.000 à 88.000 francs le crédit ouvert au secrétariat général du Département pour la rétribution du personnel

de la section de l'industrie horlogère. L'orateur estime qu'il s'agit là d'une subvention camouflée dont l'industrie horlogère n'a pas besoin. La proposition Duttweiler est repoussée par 72 voix contre 9.

La subvention à l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses est portée de 10.000 francs à 20.000 francs sur proposition de la commission.

Budget des variations de la fortune Pas d'observations particulières, sauf que M. Streuli, conseiller fédéral, donne quelques précisions sur la façon dont sont opérés les versements aux provisions.

La discussion est close et l'ensemble du projet est voté par 143 voix contre 1.

Un postulat de la commission invite le Conseil fédéral à présenter rapidement aux Chambres le projet de loi sur l'organisation des services des PTT est adopté par 118 voix sans opposition.

Eurofima Sur rapport écrit de la commission, la Chambre vote sans discussion, le projet d'arrêté portant approbation de la convention relative à la constitution d'Eurofima, Société européenne de matériel ferroviaire.

Office national suisse du tourisme MM. Bratschi (soc. Berne) et Badoux (rad. Vaud) rapportent sur la réorganisation de l'Office national suisse du tourisme (suc. Office central suisse du tourisme) et le versement à cette institution d'un subsidie annuel de 3 millions de francs jusqu'en 1960 et d'un crédit annuel supplémentaire de 400.000 francs jusqu'à 1958 pour la propagande touristique aux Etats-Unis.

M. Jaquet (lib. Bâle-Ville) estime qu'il est juste que les milieux directement intéressés participent davantage que par le passé aux frais de la propagande touristique à l'étranger. Cependant, cette propagande est une tâche nationale et il appartient en premier lieu à la Confédération de la financer. Le projet fixant à 3 millions de frs. le crédit de ces cinq prochaines années et à 400.000 francs pour ces trois prochaines années le crédit supplémentaire pour une propagande spéciale aux Etats-Unis est adopté sans opposition par 162 voix.

Oeuvres d'entraide internationale M. Bretscher (rad. Zurich) rapporte et recommande le vote d'un crédit de 6,5 millions de frs. pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationale pendant les années 1956 et 1957. M. Duttweiler (ind. Berne) demande que les Suisses rentrés de l'étranger pendant la dernière guerre ne soient pas oubliés. Le projet est adopté par 161 voix sans opposition.

Au département des finances et des douanes M. Streuli, conseiller fédéral, indique que la révision de la loi sur la taxe d'exemption du service militaire est activement poussée. Les Chambres seront saisies d'un projet au printemps prochain.

Energie électrique La clause d'urgence dont est muni l'arrêté autorisant le département des postes et des chemins de fer à prendre des mesures restrictives pour assurer l'approvisionnement du pays en énergie électrique d'ici au printemps prochain est votée par 157 voix, sans opposition.

Réduction des impôts Devant l'attitude intransigente du Conseil des Etats, la commission du Conseil national a décidé par 9 voix contre 7 de se rallier à la réduction linéaire de 10% de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Le Conseil en fait de même par 79 voix contre 67. Il n'y a donc plus de divergences et les réductions d'impôt pourront avoir effet au 1er janvier 1956.

Concession des forces hydrauliques M. Huber (soc. St-Gall) et Rosset (rad. Neuchâtel) rapportent sur l'initiative pour l'extension des droits populaires lors de l'octroi par la Confédération de concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques. Cette initiative date de février 1953; elle fut lancée par le comité hors partis pour la protection des sites de la

chute du Rhin à Rheinau. Elle demande que l'article 89 CF soit complété par une disposition stipulant notamment que les nouvelles concessions soient soumises au vote du peuple quand la demande en est faite par 30.000 citoyens.

La majorité de la commission propose d'adhérer au projet du Conseil fédéral.

M. Dietschi (rad. Soleure) propose de renvoyer le projet au Conseil fédéral avec mandat de préparer une révision de l'article 88 de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques, afin de soumettre les concessions à l'Assemblée fédérale, dans des cas déterminés.

M. Häberlin (rad. Zurich) reproche au Conseil fédéral d'avoir trop tardé à soumettre son rapport aux Chambres sur la suite à donner à l'initiative en discussion, si bien que les Chambres ne pourront la traiter dans le délai légal.

M. Lencio (cons. Grisons) propose, au nom de son groupe, d'adhérer au projet du Conseil fédéral et de recommander au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative, dont l'acceptation pourrait avoir pour effet d'empêcher la réalisation d'un projet extrêmement important pour l'approvisionnement de notre pays en énergie électrique. Le but des auteurs de l'initiative doit être atteint par le vote d'un article constitutionnel spécial et non pas par une limitation des droits souverains des cantons.

M. Lepori, chef du département des postes et chemins de fer, dit les raisons qui ont motivé le principe de la division des pouvoirs. Le peuple, dit l'orateur, n'a qu'un pouvoir législatif; il n'a pas de pouvoir administratif. Il n'est pas

non plus indiqué de reviser la Constitution fédérale pour régler un nombre de cas limités. C'est ensuite la souveraineté cantonale sur les eaux qui ne saurait être transférée ni au parlement, ni au peuple. M. Lepori met le Conseil en garde contre la clause transitoire de l'initiative, dont l'acceptation ébranlerait notre régime de droit.

Il combat enfin la proposition Dietschi de renvoi du projet au Conseil fédéral, laquelle est rejetée par 77 voix contre 16. Le projet du Conseil fédéral est ensuite adopté par 116 voix contre 12.

Initiatives Le Conseil enregistre tacitement, sur rapport écrit de la commission, les résultats de l'initiative pour la semaine de 44 heures et de l'initiative de Lucerne pour la réduction des impôts.

Convention italo-suisse MM. Conzett (pays. Zurich) et Georges Borel (soc. Genève) rapportent sur la convention entre l'Italie et la Suisse relative au trafic de frontière et de pacage; la convention est approuvée sans discussion par 140 voix.

Votations finales Sont successivement adoptés, sans opposition: le maintien temporaire d'un contrôle des prix réduits par 149 voix; la modification de la loi de l'AVS par 141 voix; les allocations de renchérissement aux bénéficiaires de pensions militaires par 155 voix; et l'arrêté urgent concernant l'approvisionnement du pays en énergie électrique par 153 voix.

Le président souhaite aux députés d'heureuses fêtes de fin d'année et déclare la session close.

CONSEIL DES ETATS

Décisions diverses Le Conseil des Etats a approuvé le budget des chemins de fer fédéraux pour 1956, par 32 voix contre zéro.

En ce qui concerne les allocations de renchérissement aux bénéficiaires de pensions militaires, le Conseil fédéral propose d'autoriser l'assurance militaire à attribuer, à partir du 1er janvier 1956, une allocation de renchérissement de 7% aux titulaires qui ont commencé à toucher leurs rentes avant le 31 décembre 1950. Cette mesure, qui provoque une dépense de 700.000 fr. par année, a été approuvée par 28 voix contre zéro.

Le Conseil des Etats passe ensuite à l'examen des divergences relatives à la réduction des impôts fédéraux. M. Vieli (cons. Grisons) propose au nom de la commission unanime de ne pas adhérer à la décision du Conseil national en ce qui concerne la diminution de l'impôt sur le chiffre d'affaires ce qui est accepté par 32 voix contre 4. Le Conseil des Etats en reste donc aux dégrèvements uniformes.

Allocations de renchérissement au personnel de la confédération Il s'agit là d'un projet déjà accepté par le Conseil national. M. Vieli (cons. Grisons) rapporte que la commission financière a approuvé toutes les décisions du Conseil national. Le projet est adopté par 33 voix contre zéro.

M. Streuli, conseiller fédéral, a fait part à ce propos de l'intention du gouvernement d'adapter les traitements du personnel fédéral à l'évolution qui est déjà survenue dans l'économie privée. Une décision doit être prise en mars 1956 avec effet rétroactif au 1er janvier 1956. Deux mesures sont prévues pour améliorer les salaires réels: augmentation en pour cent de tous les traitements et réduction de la période allant jusqu'à l'obtention du traitement maximum, ce qui devrait coûter plus de 21 millions de francs, montant des nouvelles allocations de renchérissement. Enfin, le Conseil fédéral est disposé, au cours d'une troisième étape, à examiner de manière approfondie le système des traitements.

Une nouvelle concession au chemin de fer du Forch est votée par 26 voix contre zéro.

Budget de la Confédération Le Conseil passe ensuite aux divergences relatives au budget de la Confédération. Il décide par 23 voix contre 2, d'accorder 20.000 frs. à l'Union suisse pour la protection des civils (comme le Conseil national); par 21 voix contre 1 d'attribuer 8.000 frs. pour les cours de perfectionnement du corps enseignant (comme le Conseil national); par 25 voix contre zéro, il octroie 900.000 frs. à la Fondation pro Helvetia au lieu d'un million de francs, comme le proposait le Conseil national; par 19 voix contre 10, il octroie 320.000 frs. à la Société d'étude des sciences naturelles, au lieu de 370.000 frs., comme le proposait le Conseil national; par 21 voix contre zéro, 60.000 frs. pour la Croix-Rouge suisse, au lieu de cent mille proposés par le Conseil national.

Il décide par 16 voix contre 13 de supprimer la subvention à l'Aéroclub de Suisse, le Conseil national ayant décidé de verser 3.760 frs.

Enfin, par 14 voix contre 13,

grâce à la voix prépondérante du président, il octroie 20.000 frs. à l'Alliance des sociétés féminines suisses.

Le Conseil des Etats a adopté, par 34 voix sans opposition, l'arrêté fédéral urgent autorisant le Département des postes et des chemins de fer à prendre des mesures restrictives pour parer à la pénurie d'énergie électrique d'ici au printemps prochain. Par 29 voix sans opposition, il a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil fédéral d'émettre des emprunts pendant la nouvelle législature de 1956 à 1959. Il a voté par 30 voix sans opposition une deuxième série de crédits supplémentaires pour un montant de 71 millions de francs et approuvé, par 34 voix, le projet réglementant le nombre des greffiers et des secrétaires du Tribunal fédéral.

Après avoir liquidé les dernières divergences relatives au budget de la Confédération par adhésion aux décisions du Conseil national, le Conseil s'est occupé d'une motion du Conseil national invitant le Conseil fédéral à activer l'introduction de l'assurance-invalidité.

Après un rapport de M. Vatterlain (rad. Zurich), la motion du Conseil national est acceptée sans discussion.

Après une interruption de séance de deux heures, le Conseil prend connaissance du fait qu'il subsiste trois divergences avec le Conseil national au sujet de quelques subventions. M. Vieli (cons. Grisons) propose de se rallier aux décisions du Conseil national. Il en est fait ainsi dans deux cas, sans opposition. (Société des sciences naturelles et Croix-Rouge) et dans un troisième cas (Aéroclub) par 19 voix contre 4.

Séance levée.

TEMPS MODERNES

REVOLUTION INDUSTRIELLE

Le salaire annuel garanti par certaines firmes américaines serait le régulateur social de la révolution industrielle universelle que fait apparaître les progrès techniques, que les savants réalisent dans le monde ?

Le futur développement de l'automatisation qui ne suscite plus aucun doute, entraînant une production massive à des prix de revient toujours plus bas, une main-d'oeuvre fortement diminuée, semble donner raison à ceux qui veulent y voir les signes avant-coureurs de cette nouvelle révolution.

Les promoteurs de l'automatisation vont encore plus loin, ils insistent sur le côté moral et intellectuel, qui doit entraîner une transformation radicale de la société humaine.

Le coût actuel extrêmement élevé des installations automatiques, (des robots en langage moderne) des appareils de contrôle n'est possible que dans de très grosses entreprises, ce qui peut-être envisagé comme une concentration d'immenses capitaux aux dépens des petites et moyennes entreprises.

Si le rythme des investissements de capitaux doit se maintenir dans une dizaine d'années, l'Amérique aura son industrie entièrement automatisée. L'effet immédiat en sera le chômage puisque dans la seule industrie automobile où actuellement 1 million d'ouvriers sont occupés, à peine deux cent mille pour-

Un musée comme on n'en voit pas souvent

Un Musée ? — plutôt une exposition ! une exposition si que rupestres d'Afrique, vieille et si tentante, qu'on voudrait presque la posséder...

Qui ne se souvient des bons vieux musées ethnographiques, leurs vitrines poussiéreuses, encadrées de beige et de noir, leurs étiquettes déteintes, aux caractères illisibles, leurs gros numéros sur des masques grimés aux chevelures mi-tées, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Au nouveau Musée Ethnographique de Neuchâtel, (1) « on a changé tout cela ! » D'abord, de la lumière à flot, lumière et couleurs, fraîcheur des vitrines de forme moderne, où figurent des objets en nombre limité et qui justement prennent toute leur valeur du fait d'être isolés. Quelques graphiques schématiques très simples. Un dispositif ingénieux d'explications visuelles et verbales que l'on déclenche simplement en pressant sur un bouton. Les gros des collections est logé dans un vaste magasin pouvant contenir 50000 pièces, et où, sur des tables, l'étudiant, l'artiste, le chercheur, pourra examiner, photographier, dessiner, l'objet de son choix. Des panneaux mobiles, des fichiers analytiques et géographiques lui permettant de trouver immédiatement l'objet, le document dont il a besoin. Les œuvres les plus belles figurent dans les salles d'exposition, qui se divisent en deux groupes: Le MUSEE STATIQUE, permanent, et le MUSEE DYNAMIQUE pour les expositions itinérantes.

Dans le Musée Statique, chaque salle correspond à un thème. Chaque thème a un style, avec sa couleur propre et son architecture. Ainsi « les 1000 ans de continuité saharienne »

Les relevés des étonnantes fresques rupestres d'Afrique, vieille de 8000 ans, les salles où l'on voit à l'oeuvre un forgeron noir, à la fois artisan, chirurgien, musicien et... poète, la de notre enfance, avec leur odeur de formol et de tissus moisis, leurs vitrines poussiéreuses, encadrées de beige et de noir, leurs étiquettes déteintes, aux caractères illisibles, leurs gros numéros sur des masques grimés aux chevelures mi-tées, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

Le Musée Dynamique abrite jusqu'au 28 février 56, une admirable exposition du Brésil. Des cartes du XVIIe s. aux photos de gratto-ciel fantastiques, des fétiches les plus ingénues, des pots, des myriades de pots cassés, des flèches dépliées, des javelots couverts de rouille... Qui donc aurait souhaité les voir chez soi ?

COMPTOIR DES CEMENTS Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company Bureaux du CAIRE, 21, Avenue 28 Juillet B.P. 844, Téléphone 76025 Bureaux d'ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 11 B.P. 397, Téléphone 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL Garant conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien « SUPERCRETE » Ciment à haute résistance et à durcissement rapide « SEAWATER CEMENT » Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

CREDIT IMMOBILIER SUISSE-EGYPTIEN Société Anonyme Services spéciaux pour la gérance de vos biens et la représentation de vos intérêts GENEVE 16, Rue de Hollande LE CAIRE 8, Rue Talaat Harb Pacha

DEWAR'S WHISKY

CREDIT LYONNAIS

SPIRO SPATHIS MANUFACTURER HIGH CLASS MINERAL WATERS 8, Sharia Khalig El Khür (Emad El Din) - CAIRO Téléphone 51038 R.C. Cairo 4925

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. DEPARTS 1) ALEXANDRIE - NAPLES MARSEILLE - GENES - BEYROUTH PROCHAINS DEPARTS à 4 h. p.m. s/s « MALEK FOUD » 17 Février, 2 Mars, 16 Mars, 30 Mars, 13 Avril, 27 Avril 2) ALEXANDRIE - NEW-YORK (via Beyrouth, Naples, Gènes, Marseille) s/s « KHEDIVE ISMAIL » Date à fixer 3) ALEXANDRIE - BEYROUTH PROCHAINS DEPARTS s/s « KHEDIVE ISMAIL » Date à fixer 4) ALEXANDRIE - ROTTERDAM ANVERS - HAMBURG - BREME PROCHAINS DEPARTS s/s « AL KAHIRA » 19 Janvier 5) SUEZ - DJEDDAH - PORT-SUDAN Services réguliers par les Bateaux « Taif », « Talodi », « Fouadih ». Pour tous renseignements, s'adresser : Tél. : 21423 - 23761 - 20824 - (R.C.A. 16708).

Le pénitencier rend prévoyant International Watch Co. HORIZITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628

ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES MATERIEL ELECTRIQUE FOURNITURES ET INSTALLATIONS Lampes et Plafonniers Fluorescents Réfrigérateurs - Moteurs - Aspirateurs Ventilateurs - Chauffe-Bains Appareils Electro-Ménagers Fils et Câbles Armés et Isolés Tous genres de Matériel Electrique Etc... ALEXANDRIE 3 - 5, Place Ismail Tél. 32920-32928-32929 (groupés) LE CAIRE 6, Rue Tewfik Tél. 53151